



COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN
GEMEENTE SINT-JANS-MOLENBEEK

CONSEIL COMMUNAL DU 23 JANVIER 2019
GEMEENTERAAD VAN 23 JANUARI 2019

REGISTRE
REGISTER

Présents
Aanwezig

Catherine Moureaux, *Présidente du Conseil/Voorzitster van de Raad* ;
Françoise Schepmans, Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Khadija Zamouri, Jamel Azaoum, Georges Van Leeckwyck, *Échevin(e)s/Schepenen* ;
Jamal Ikazban, Sarah Turine, Ahmed El Khannouss, Gerardine Bastin, Michel Eylenbosch, Danielle Evraud, Dirk De Block, Michaël Vossaert, Ann Gilles-Goris, Leonidas Papadiz, Karim Majoros, Hassan Ouassari, Hicham Chakir, Carine Liekendaël, Hind Addi, Mohamed Daif, Saliha Raiss, Yassine Akki, Mohamed El Bouazzati, Rachid Mahdaoui, Khalil Boufraquech, Leila AGIC, Mohammed EL BOUZIDI, Luc Vancauwenberge, Laetitia KALIMBIRIRO NSIMIRE, Mohamed Amine Akrouh, Rajae Maouane, Théophile Emile Taelemans, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden* ;
Jacques De Winne, *Secrétaire communal/Gemeentesecretaris*.

Excusés
Verontschuldigd

Paulette Piquard, Tania Dekens, Laurent Mutambayi, Joke Vandenbempt, Pascal Paul Duquesne, Didier Fabien Willy Milis, *Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden*.

Ouverture de la séance à 19:10
Opening van de zitting om 19:10

SÉANCE PUBLIQUE - OPENBARE ZITTING

23.01.2019/A/0001 **Département Services généraux et Démographie**
Secrétariat communal - Interpellation citoyenne au sujet du projet de bâtiment rue du Cheval noir et rue des Mariniers.

LE CONSEIL,

Prend connaissance de l'interpellation citoyenne dont le texte est repris en annexe.

Le Conseil prend connaissance.

Departement Algemene diensten en Demografie
Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie betreffende het bouwproject Zwart Paardstraat en Schippersstraat.

De Raad neemt kennis.

23.01.2019/A/0002 **Département Services généraux et Démographie**
Secrétariat communal - Ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission Communautaire Commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois - Règlement applicable aux Bourgmestre, Echevins et Conseillers communaux.

LE CONSEIL,

Vu l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois à tous les mandataires publics de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant que le conseil communal doit arrêter dans le mois qui suit la prestation de serment des conseillers communaux issus du dernier scrutin communal le montant et les modes de rémunérations, le montant des jetons de présence, les avantages en nature, les frais de représentation et la liste des outils de travail mis à la disposition des Bourgmestre, Echevins et Conseillers communaux de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean pour la législature 2018-2024 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins :

DECIDE :

Article unique:

D'arrêter la rémunération, le montant du jeton de présence, le montant des avantages en nature, des frais de représentation et la liste des outils de travail mis à la disposition des bourgmestre, échevins et conseillers communaux de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean pour la législature 2018-2024 ;

Chapitre 1: Statut pécuniaire des mandataires communaux

1. Règles relatives à la fixation des traitements des Bourgmestre et Echevins

Le traitement des Bourgmestre et Echevins est calculé sur base de l'article 19 par.1 de la Nouvelle Loi Communale.

Les montants bruts annuels sont les suivants : Bourgmestre € 74.668,80 à 100% et Echevin € 56.001,60 à 100%

1.1. Paiement du traitement

Le traitement des Bourgmestre et Echevins est payé mensuellement à raison d'un douzième du traitement annuel. Il est payé anticipativement.

2. Allocations

2.1. Pécule de vacances et allocation de fin d'année

Les Bourgmestre et Echevins bénéficient de ces allocations aux conditions des arrêtés royaux du 30 janvier 1979, du 23 octobre 1979 et du 16 novembre 2000.

3. Jeton de présence des Conseillers communaux

Le montant du jeton de présence des Conseillers communaux est fixé à 90,00 EUR (brut).

Chapitre 2: Support logistique

1. Avantages de toute nature

La Bourgmestre et les Echevins ne bénéficient d'aucun avantage de toute nature.

2. Frais de représentation

La Bourgmestre et les Echevins ne bénéficient d'aucun frais de représentation.

3. Outils de travail

Est mis à la disposition de la Bourgmestre et des Echevins un abonnement de téléphonie mobile pour lequel les frais d'abonnement, les frais d'activation et les frais de communication sont pris en charge pour un montant maximal de 100,00 EUR par mois TVAC.

Les montants mensuels qui excèdent ce plafond seront directement facturés aux Bourgmestre et Echevins par la société de téléphonie mobile.

Chapitre 3: Divers

1. Assurance collective d'hospitalisation

Les Bourgmestre et Echevins peuvent adhérer à cette assurance aux mêmes conditions que les membres du personnel communal. L'administration n'intervient pas dans le paiement de la prime.

La présente délibération sera transmise à la Cellule Transparence des rémunérations du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Autorité de Tutelle.

L'amendement n°1 déposé par Monsieur Vancauwenberge est rejeté par 22 votes négatifs, 11 votes positifs (33 votants).

L'amendement n°2 déposé par Monsieur Vancauwenberge est rejeté par 27 votes négatifs, 8 votes positifs et 1 abstention (36 votants)

L'amendement n° 3 déposé par Madame Turine est rejeté par 24 votes négatifs, 13 votes positifs et 1 abstention (38 votants).

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 25 votes positifs, 5 votes négatifs, 8 abstentions.

1 conseiller présent n'a pas pris part au vote.

Departement Algemene diensten en Demografie

Gemeentelijk secretariaat - Gezamenlijke ordonnantie van 14 december 2017 van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Gemeenschappelijke

Gemeenschapscommissie betreffende de transparantie van de bezoldigingen en voordelen van de Brusselse openbare mandatarissen - Reglement van toepassing op de Burgemeester, Schepenen en Gemeenteraadsleden.

DE RAAD,

Gelet op de gezamenlijke ordonnantie van 14 december 2017 van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie betreffende de transparantie van de bezoldigingen en voordelen van de Brusselse openbare mandatarissen ;

Overwegende dat de gemeenteraad binnen de maand na zijn installatie tengevolge de laatste gemeenteraadsverkiezingen een algemene beslissing dient goed te keuren met het oog op de vaststelling van het bedrag en de wijzen van de bezoldigingen, het bedrag van de presentiegelden, de voordelen van alle aard, de representatievergoedingen en de lijst van de werkinstrumenten die ter beschikking gesteld worden van de Burgemeester, Schepenen en Gemeenteraadsleden van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek voor de legislatuur 2018-2024 ;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen :

BESLUIT :

Enig artikel:

Het bedrag en de wijzen van de bezoldigingen, het bedrag van de presentiegelden, de voordelen van alle aard, de representatievergoedingen en de lijst van de

werkinstrumenten die ter beschikking gesteld worden van de Burgemeester, Schepenen en Gemeenteraadsleden van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek voor de legislatuur 2018-2024, vast te stellen ;

Hoofdstuk 1: Geldelijk statuut van de gemeentelijke mandatarissen

1. Regels voor de vaststelling van de wedden van de Burgemeester en Schepenen

De wedde van de Burgemeester en Schepenen wordt berekend op basis van artikel 19 par.1 van de Nieuwe Gemeentewet.

De jaarlijkse brutobedragen zijn de volgende : Burgemeester € 74.668,80 aan 100% en Schepenen € 56.001,60 aan 100%

1.1. Uitbetaling van de wedde

De wedde van de Burgemeester en Schepenen wordt maandelijks uitbetaald naar rato van een twaalfde van de jaarlijkse wedde. Deze wordt vooruitlopend betaald.

2. Toelagen

2.1. Vakantiegeld en eindejaarstoelage

De Burgemeester en de Schepenen genieten van deze toelagen aan de voorwaarden van de Koninklijke Besluiten van 30 januari 1979, van 23 oktober 1979 en van 16 november 2000.

3. Presentiegeld van de Gemeenteraadsleden

Het bedrag van de presentiegelden van de Gemeenteraadsleden is vastgesteld op 90,00 EUR (bruto).

Hoofdstuk 2: Logistieke ondersteuning

1. Voordelen van alle aard

De Burgemeester en de Schepenen genieten geen enkel voordeel van gelijk welke aard.

2. Representatievergoedingen

De Burgemeester en de Schepenen genieten over geen enkele representatievergoeding.

3. Werkinstrumenten

Wordt ter beschikking gesteld van de Burgemeester en Schepenen een abonnement voor mobiele telefonie voor hetwelke de abonnementskosten, de activeringskosten en de gesprekskosten ten laste worden genomen voor een maximal bedrag van 100,00 EUR per maand BTW inclusief.

De maandelijks bedragen die dit plafond overschrijden worden rechtstreeks gefactureerd aan de Burgemeester en Schepenen door de telefoonmaatschappij.

Hoofdstuk 3: Diversen

1. Collectieve Hospitalisatieverzekering

De Burgemeester en de Schepenen mogen zich aansluiten bij deze verzekering aan dezelfde voorwaarden dan de gemeentelijke personeelsleden. Het Gemeentebestuur komt niet tussen bij de betaling van de premie.

Onderhavige beraadslaging zal overgemaakt worden aan de Cel Transparantie van de bezoldigingen van het Brussels Hoofdstedelijk Parlement en aan de Toezichthoudende Overheid.

Het amendement n°1 neergelegd door Mijnheer Vancauwenberge wordt verworpen door 22 negatieve stemmen, 11 positieve stemmen (33 stemmers).

Het amendement n°2 neergelegd door Mijnheer Vancauwenberge wordt verworpen

door 27 négative stemmen, 8 positive stemmen en 1 onthouding (36 stemmers).
Het amendement n° 3 neergelegd door Mevrouw Turine wordt verworpen door 24
négative stemmen, 13 positive stemmen en 1 onthouding (38 stemmers).
Le Conseil approuve le point.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 26 positive stemmen, 5 négative stemmen, 8 onthoudingen.

1 aanwezige gemeenteraadslid heeft niet deelgenomen aan de stemming.

23.01.2019/A/0003 **Département Services généraux et Démographie**
Secrétariat communal - Sibelga et Interfin - Renouvellement des mandats -
Législature 2018-2024.

LE CONSEIL,

Vu les délibérations du 5 décembre 2018 par lesquelles il a été procédé à l'installation
du Conseil Communal issu des élections communales du 14 octobre 2018 et à
l'élection des Echevins ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner les représentants de la Commune de Molenbeek-
Saint-Jean dans certains organismes et intercommunales dont elle fait partie ;

Vu la délibération du 18 avril 2013 par laquelle le Conseil Communal a décidé de
désigner les administrateurs et délégués suivants pour les Intercommunales Sibelga et
Interfin :

Madame Sarah TURINE, première administratrice, Echevine

Madame Shazia MANZOOR, deuxième administratrice, Conseillère Communale en
qualité d'administratrices pour les Intercommunales Sibelga et Interfin ;

Madame Sarah TURINE, Echevine, en qualité de déléguée communale

Madame Shazia MANZOOR, Conseillère Communale, en qualité de déléguée
communale adjointe aux Assemblées Générales pour les Intercommunales Sibelga et
Interfin ;

Vu la délibération du 20 avril 2016 par laquelle le Conseil a décidé de désigner
Madame Khadija TAMDITI, comme représentante de la Commune de Molenbeek-
Saint-Jean au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration d'INTERFIN
en remplacement de Madame Sarah TURINE, démissionnaire;

Considérant que les candidats administrateurs désignés sur proposition des communes
doivent être Conseiller Communal, Echevin ou Bourgmestre de la commune ;

Considérant que les mandats d'administrateur sont rémunérés ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins :

DECIDE :

Article 1:

De désigner pour la législature 2018-2024 :

Monsieur Abdellah ACHAOU, Echevin, premier administrateur,

Monsieur Leonidas PAPADIZ, Conseiller communal, deuxième administrateur,
en qualité d'administrateurs pour les Intercommunales Sibelga et Interfin;

Article 2:

De désigner pour la législature 2018-2024 :

Monsieur Abdellah ACHAOU, Echevin, en qualité de délégué communal,

Monsieur Leonidas PAPADIZ, en qualité de délégué communal adjoint

aux Assemblées Générales pour les Intercommunales Sibelga et Interfin.

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 25 votes positifs, 4 votes négatifs, 8 abstentions.

2 conseillers présents n'ont pas pris part au vote.

Departement Algemene diensten en Demografie

Gemeentelijk secretariaat - Sibelga et Interfin - Vernieuwing van de mandaten - Legislatuur 2018-2024.

DE RAAD,

Gezien de beraadslagingen van 5 december 2018 waarbij er werd overgegaan tot de installatie van de Gemeenteraad ingevolge de gemeenteraadsverkiezingen van 14 oktober 2018 en de verkiezing van de Schepenen;

Overwegende dat de vertegenwoordigers van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek dienen aangesteld te worden in bepaalde instellingen en intercommunales waar zij deel van uitmaakt ;

Gezien de beraadslaging van 18 april 2013 waarbij de Gemeenteraad besloten heeft de volgende bestuurders en afgevaardigden aan te duiden voor de Intercommunales Sibelga en Interfin :

Mevrouw Sarah TURINE, eerste bestuurder, Schepen

Mevrouw Shazia MANZOOR, tweede bestuurder, Gemeenteraadslid in de hoedanigheid van bestuurders voor de Intercommunales Sibelga et Interfin ;

Mevrouw Sarah TURINE, Schepen, in de hoedanigheid van gemeentelijke afgevaardigde

Mevrouw Shazia MANZOOR, Gemeenteraadslid, in de hoedanigheid van adjunct gemeentelijke afgevaardigde voor de Algemene Vergaderingen bij de Intercommunales Sibelga et Interfin ;

Gezien de beraadslaging van 20 april 2016 waarbij de Gemeenteraad besloten heeft om Mevrouw Khadija TAMDITI aan te stellen in de hoedanigheid van vertegenwoordigster van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de algemene vergadering en bestuursraad van INTERFIN, na het ontslag van Mevrouw Sarah TURINE;

Overwegende dat de kandidaat-bestuurders die de gemeenten voordragen, moeten Gemeenteraadslid, Schepen of Burgemeester van de gemeente zijn;

Overwegende dat de bestuurdersmandaten bezoldigd zijn;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen:

BESLUIT :

Artikel 1:

Mijnheer Abdellah ACHAOU, Schepen, eerste bestuurder

Mijnheer Leonidas PAPADIZ, tweede bestuurder

aan te stellen in de hoedanigheid van bestuurders voor de Intercommunales Sibelga en Interfin tijdens de legislatuur 2018-2024 ;

Article 2:

Mijnheer Abdellah ACHAOU, Schepen, in de hoedanigheid van gemeentelijke afgevaardigde,

Mijnheer Leonidas PAPADIZ, in de hoedanigheid van adjunct gemeentelijke afgevaardigde,

aan te stellen voor de Algemene Vergaderingen van de Intercommunales Sibelga en

Interfin tijdens de legislatuur 2018-2024.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 25 positieve stemmen, 4 negatieve stemmen, 8 onthoudingen.

2 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.

23.01.2019/A/0004 **Prévention et Vie Sociale**

**Prévention - ASBL MOlenbeek Vivre Ensemble ASBL - Rpm 449.487.409 :
Remplacement des membres sortants de l'Assemblée Générale.**

LE CONSEIL,

Vu la délibération du Conseil communal du 12 novembre 1992 relative à la création de l'asbl "Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek";

Vu la loi sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations du 2 mai 2002 ;

Vu l'adoption de nouveaux statuts par l'Assemblée Générale du 13/06/2018 changeant notamment le nom de l'asbl.

Vu l'article 6 des statuts modifiés suite à l'Assemblée Générale du 13/06/2018 stipulant que le nombre de membres effectifs est fixé à minimum 30 membres au sein desquels une proportion de minimum 2/3 de conseillers communaux ou des personnes qu'ils mandatent à cet effet, doit être respecté.

Vu l'installation du nouveau Conseil communal le 5 décembre 2018 ;

Vu la nécessité de pourvoir au remplacement, au sein de l'Assemblée générale, des conseillers communaux sortants perdant de facto la qualité de membre de l'A.S.B.L.;

Vu les candidatures de Madame Catherine Moureaux, Monsieur Rachid Mahdaoui, Madame Saliha Raiss, Monsieur Yassine Akki, Monsieur Khalil Boufraquech, Monsieur Jef Van Damme, Monsieur Amet Gjanaj, Madame Laetitia Kilimbiro, Madame Houria Ouberri, Madame Leila Agic, Madame Françoise Schepmans, Madame Danielle Evraud, Monsieur Leonidas Papadiz, Madame Gloria Garcia Fernandez, Monsieur Didier Milis, Madame Carine Liekendael, Madame Khadija Zamouri, Monsieur Michaël Vossaert, Madame Sarah Turine, Monsieur El Bouzidi, Madame Hind Addi, Monsieur Dirk De Block, Monsieur Ahmed El Khannouss et Monsieur Laurent Mutambayi;

Décide :

Article unique :

De désigner, conformément à la clé Imperiali, en son sein comme nouveaux membres (au moins 20) de l'A.S.B.L. « Molenbeek Vivre Ensemble » rpm 449.487.409 » qui remplaceront les membres sortants :

Madame Catherine Moureaux

Monsieur Rachid Mahdaoui

Madame Saliha Raiss

Monsieur Yassine Akki

Monsieur Khalil Boufraquech

Monsieur Jef Van Damme

Monsieur Amet Gjanaj

Madame Laetitia Kilimbiro

Madame Houria Ouberri

Madame Leila Agic

Madame Françoise Schepmans
Madame Danielle Evraud
Monsieur Leonidas Papadiz
Madame Gloria Garcia Fernandez
Monsieur Didier Milis
Madame Carine Liekendael
Madame Khadija Zamouri
Monsieur Michaël Vossaert
Madame Sarah Turine
Monsieur El Bouzidi
Madame Hind Addi
Monsieur Dirk De Block
Monsieur Ahmed El Khannouss
Monsieur Laurent Mutambayi

Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.

Preventie en Sociale Leven

Preventie - V.Z.W. MOlenbeek Vivre Ensemble VZW - Rpr 449.487.409 : Vervanging van de uittredende leden van de Algemene Vergadering.

DE RAAD,

Gelet op de deliberatie van de Gemeenteraad van 12 november 1992 met betrekking tot de oprichting van de vzw “Lutte contre l’Exclusion Sociale à Molenbeek”;

Gelet op de wet van 2 mei 2002 betreffende de verenigingen zonder winstoogmerk, de internationale verenigingen zonder winstoogmerk en de stichtingen;

Gelet op goedkeuring van de nieuwe statuten, beslist door de Algemene Vergadering van 13/06/2018;

Gelet op artikel 6 van de gewijzigde statuten beslist door de Algemene Vergadering van 13/06/2018 bepalend dat het aantal daadwerkelijk leden van minimum 30 leden waarin een minimum proportie van 2/3^{de} van de gemeenteraadsleden of personen die ze voor dit doel hebben gemandateerd, moet gerespecteerd worden.

Gelet op de installatie van de nieuwe Gemeenteraad op 5 december 2018;

Gelet op de noodzakelijkheid, binnen de Algemene Vergadering, de vervanging te voorzien van de uittredende gemeenteraadsleden die de facto de hoedanigheid van lid van de V.Z.W. verliezen;

Gezien de kandidaturen van Mevrouw Catherine Moureaux, Mijnheer Rachid Mahdaoui, Mevrouw Saliha Raiss, Mevrouw Yassine Akki, Mijnheer Khalil Boufraquech, Mijnheer Jef Van Damme, Mijnheer Amet Gjanaj, Mevrouw Laetitia Kilimbiro, Mevrouw Houria Ouberr, Mevrouw Leila Agic, Mevrouw Françoise Schepmans, Mevrouw Danielle Evraud, Mijnheer Leonidas Papadiz, Mevrouw Gloria Garcia Fernandez, Mijnheer Didier Milis, Mevrouw Carine Liekendael, Mevrouw Khadija Zamouri, Mijnheer Michaël Vossaert, Mevrouw Sarah Turine, Mijnheer El Bouzidi, Mevrouw Hind Addi, Mijnheer Dirk De Block, Mijnheer Ahmed El Khannouss en Mijnheer Laurent Mutambayi;

Besluit :

Enig artikel :

Binnen zijn rangen met gebruik van de sleutel Imperiali volgende Gemeenteraadsleden als nieuwe leden (minstens 20) van de v.z.w. “ Molenbeek Vivre Ensemble” rpm 449.487.409 “ aan te duiden voor de vervanging van de aftredende leden :

Mevrouw Catherine Moureaux
Mijnheer Rachid Mahdaoui
Mevrouw Saliha Raiss
Mevrouw Yassine Akki
Mijnheer Khalil Boufraquech
Mijnheer Jef Van Damme
Mijnheer Amet Gjanaj
Mevrouw Laetitia Kilimbiro
Mevrouw Houria Ouberri
Mevrouw Leila Agic
Mevrouw Françoise Schepmans
Mevrouw Danielle Evraud
Mijnheer Leonidas Papadiz
Mevrouw Gloria Garcia Fernandez
Mijnheer Didier Milis
Mevrouw Carine Liekendael
Mevrouw Khadija Zamouri
Mijnheer Michaël Vossaert
Mevrouw Sarah Turine
Mijnheer El Bouzidi
Mevrouw Hind Addi
Mijnheer Dirk De Block
Mijnheer Ahmed El Khannouss
Mijnheer Laurent Mutambayi

De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.

23.01.2019/A/0005 **Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière**
Gestion énergie & eau - Gestion des eaux pluviales dans le bas du boulevard
Edmond Machtens et à proximité de la Gare de l’Ouest - Approbation de 2
conventions de subvention transmises par Bruxelles-Environnement.

LE CONSEIL,

Vu la délibération du Collège des Bourgmestre et échevins en date du 18.06.2018 décidant e.a. d’approuver les dossiers de candidature "Gestion des eaux pluviales dans le bas du boulevard Edmond Machtens" et "La nature en ville" dans le cadre de l’appel à projets 2018 de Bruxelles Environnement pour la mise en œuvre de projets environnementaux durables;

Considérant en effet que, suite aux pluies importantes de ces dernières années, de nombreux dégâts ont été causés au sein de la commune de Molenbeek-Saint-Jean et notamment dans le périmètre de la Gare de l’Ouest entraînant le débordement des égouts au niveau de l’espace public, des coulées de boues, l’inondation des caves dans plusieurs immeubles ;

Considérant qu’à proximité de la Gare de l’Ouest, un périmètre a été déterminé nécessitant une série d’interventions afin d’améliorer la gestion des eaux pluviales ;

Considérant que la jonction entre le bas de l'avenue de Roovere et le boulevard Edmond Machtens est un point de saturation problématique lors de ces intempéries ;
Considérant, qu'actuellement, une barrière physique est marquée entre le parc Marie-José et l'Avenue de Roovere ;
Considérant que l'aménagement actuel de cette avenue ne valorise pas la nature en ville et est en déséquilibre avec le patrimoine naturel du Parc ;
Considérant que les appels à projets concernent une demande de subside pour une étude de faisabilité à ce stade ;
Considérant que les dossiers de candidature ont été introduits conjointement par la Commune et le Logement molenbeekoï ;
Considérant que les 2 candidatures ont été retenues ;
Vu les 2 projets de conventions de subventionnement transmises par Bruxelles-Environnement ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 10.01.2019 ;

DECIDE :

Article 1 :

De prendre connaissance des 2 conventions de subventionnement transmises par Bruxelles-Environnement relatives d'une part au projet de "Gestion des eaux pluviales dans le bas du boulevard Edmond Machtens" et d'autre part au projet "La nature en ville" et de les approuver ;

Article 2 :

De charger le Département Infrastructure et Développement urbain de la mise en œuvre des études.

La présente décision sera transmise à l'autorité de tutelle conformément à l'article 7 de l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative des communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

Departement Ruimtelijke Ordening en Vastgoedbeheer
Energie- en waterbeheer – Regenwaterbeheer in het laaggelegen deel van Edmond Machtenslaan en nabij het Weststation – Goedkeuring van 2 subsidiëringsovereenkomsten overgemaakt door Leefmilieu Brussel

DE RAAD,

Gelet op de beraadslaging van het College van Burgemeester en Schepenen op 18.06.2018 die o.a. besliste de kandidatuur dossiers goed te keuren van "Regenwaterbeheer in het laaggelegen deel van Edmond Machtenslaan" en "Natuur in de stad" in het kader van de projectoproepen 2018 van Leefmilieu Brussel voor de invoering van duurzame milieuprojecten;

Overwegende dat, ten gevolge van de hevige regenval van de afgelopen jaren, veel schade werd aangericht in de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en in het bijzonder in de omgeving van het Weststation, met als gevolg het overlopen van rioleringen in de openbare ruimte, modderstromen en overstroming van kelders in verschillende gebouwen;

Overwegende dat in de omgeving van het Weststation een perimeter is vastgesteld die

een reeks ingrepen vereist om het regenwaterbeheer te verbeteren;
Overwegende dat de verbinding tussen het laaggelegen deel van de Rooverlaan en Edmond Machtenslaan een problematisch verzadigingspunt is bij deze slechte weersomstandigheden;
Overwegende dat er momenteel een fysieke barrière tussen het Marie-Josépark en de Rooverlaan bestaat;
Overwegende dat de huidige inrichting van deze laan de natuur in de stad niet ten goede komt en uit balans is ten opzichte van het natuurlijke erfgoed van het Park;
Overwegende dat de projectoproepen betrekking hebben op een subsidieaanvraag voor een haalbaarheidsstudie in dit stadium;
Overwegende dat de aanvraagdossiers gezamenlijk werden ingediend door de Gemeente en de Logement molenbeekoïes;
Overwegende dat 2 kandidaatstellingen werden weerhouden;
Gelet op de 2 ontwerpen van subsidiëringsovereenkomsten overgemaakt door Leefmilieu Brussel;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 10.01.2019;

BESLIST :

Artikel 1 :

Kennis te nemen van de 2 subsidiëringsovereenkomsten overgemaakt door Leefmilieu Brussel betreffende enerzijds het ontwerp van “Regenwaterbeheer in het laaggelegen deel van Edmond Machtenslaan” en anderzijds het ontwerp van “Natuur in de stad” en deze goed te keuren;

Artikel 2 :

Het Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling te belasten met de invoering van de studies.

Deze beslissing moet overeenkomstig artikel 7 van de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest overgemaakt worden aan de Toezichthoudende overheid.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

23.01.2019/A/0006 **Département Développement Durable et Espaces Publics**
Mobilité - Mission d'éducation au vélo - Convention Pro Velo pour l'année scolaire 2018-2019.

LE CONSEIL,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale;

Vu le Plan Iris 2, qui se fixe pour objectif d'augmenter les trajets effectués à vélo à 20% du total des déplacements en Région bruxelloise en 2018;

Vu le Plan Communal de Mobilité, qui marque la volonté de la Commune d'améliorer les déplacements à vélo;

Vu la proposition de convention avec l'asbl Pro Velo pour l'année scolaire 2018-2019 ;
Considérant que les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain et qu'investir vis-à-vis d'eux dans un programme d'apprentissage du vélo est un investissement dans une mobilité durable;

Considérant que toutes les écoles de la commune (tous réseaux confondus) peuvent bénéficier de ces formations;

Considérant que l'asbl Pro Velo contacte toutes les écoles afin de savoir si elles souhaitent participer au projet;

Considérant que le projet de convention prévoit:

- la formation des élèves (3 niveaux et brevet cycliste);
- la formation des titulaires des classes participantes et des professeurs d'éducation physique;
- la location éventuelle de vélos en bon état de fonctionnement afin de permettre la participation de tous les enfants;

Considérant que la formation des titulaires des classes entre dans les quotas de formations que les enseignants peuvent prendre et qu'elle s'inscrit dans une volonté de pérenniser ce travail d'éducation auprès des enfants sur le long terme;

Considérant que le service de la Propreté se charge, si nécessaire, du transport des vélos depuis la Maison des Cyclistes, sise 15 rue de Londres, 1050 Ixelles, vers les écoles de la commune;

Considérant que le planning des formations est établi pour réduire au maximum le transport des vélos;

Considérant que le montant de cette nouvelle convention s'élève à 9.750,00 € (non soumis à TVA);

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'article 4100/332/02 (Subsides aux organismes) du budget ordinaire 2018;

Considérant que l'assurance scolaire couvre les enfants dans l'exercice de ces activités;

Considérant que les organisateurs prendront toutes les mesures de sécurité requises pour assurer la sécurité des enfants;

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver la convention liant la Commune à l'asbl Pro Velo (n° d'entreprise : 449.049.820), ayant son siège social au 15 rue de Londres à 1050 Bruxelles.

Article 2 :

De réserver à cette fin la dépense comme suit et de verser le montant sur le compte bancaire BE54 5230 8007 5797 de l'asbl Pro Velo:

- 9.750,00 € sur l'article budgétaire n°4100/332-02 (Subsides aux organismes) du budget ordinaire 2018.

Article 3 :

De charger les responsables de l'asbl de prendre toutes les mesures de sécurité au profit des participants au programme.

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

Departement Duurzame Ontwikkeling en Openbare Ruimte

Mobiliteit - Opvoedingsopdracht van de fiets - Overeenkomst Pro Velo schooljaar 2018-2019.

DE RAAD,

Gelet op artikel 117 van de Nieuwe Gemeentewet;

Gelet op het Iris 2 Plan, dat voorziet in de vermeerdering van het aantal trajecten, met 20% van het totaal aantal verplaatsingen, in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in 2018, die met de fiets afgelegd worden;

Gelet op het gemeentelijk Mobiliteitsplan, waarin de wil van de gemeente benadrukt wordt om de verplaatsingen met de fiets te verbeteren;

Gelet op het voorstel van de overeenkomst met de vzw Pro Velo voor het schooljaar 2018-2019;

Overwegende dat de kinderen van vandaag de volwassenen van morgen zijn en dat het investeren in hen via een programma om hen met de fiets te leren rijden, het investeren in een duurzame mobiliteit betekent;

Overwegende dat alle scholen van de gemeente (over het gehele netwerk) van deze opleidingen kunnen genieten;

Overwegende dat Pro-Velo contact zal opnemen met alle scholen om te zien of zij aan dit project wensen deel te nemen;

Overwegende dat het project van de overeenkomst voorziet om:

- de opleiding van de leerlingen (3 niveaus en fietsbrevet);
- de opleiding van de titularissen van de deelnemende klassen en de leraren van lichamelijke opvoeding;
- de eventuele mogelijkheid om fietsen die zich in een goede staat bevinden te huren zodat elk kind kan deelnemen;

Overwegende dat de opleiding van de titularissen van de klassen in aanmerking komt voor de opleidingsquota die de onderwijzers kunnen genieten en dat dit past binnen de wil om deze taak, die erin bestaat om de kinderen op lange termijn te sensibiliseren, een permanent karakter te geven;

Overwegende dat de dienst Openbare Reinheid, indien nodig, zich over het transport van de fietsen vanuit het Fietsershuis, Londenstraat 15, 1050 Elsene, naar de scholen van de gemeente ontfermt;

Overwegende dat de planning voor de opleidingen is opgemaakt om het transport van de fietsen tot een maximum te herleiden;

Overwegende dat het bedrag voor deze nieuwe overeenkomst 9.750,00 € bedraagt (niet onderworpen aan de BTW);

Overwegende dat de voorziene kredieten van het begrotingsartikel 4100/332/02 (Subsidies aan de organismes) van de gewone begroting 2018, moeten gehaald worden;

Overwegende dat de schoolverzekering de kinderen bij de uitvoering van deze activiteit dekt;

Overwegende dat de organisatoren alle voorzorgsmaatregelen zullen treffen om de veiligheid van de kinderen te waarborgen;

BESLUIT :

Artikel 1 :

De overeenkomst die de gemeente met de vzw Pro Velo (ondernemingsnummer:

449.049.820), waarvan de maatschappelijke zetel gelegen is in 1050 Brussel, Londenstraat 15, verbindt, goed te keuren.

Artikel 2 :

Het bedrag op de volgende manier in te reserveren, en het bedrag te storten op het rekeningnummer BE54 5230 8007 5797 van de vzw Pro Velo:

- 9.750,00 € op het begrotingsartikel 4100/332/02 (Subsidies aan de organismes) van de gewone begroting van 2018.

Artikel 3 :

De verantwoordelijken van de vzw te gelasten met het nemen van de nodige veiligheidsmaatregelen ten gunste van de mensen die aan het programma deelnemen.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

23.01.2019/A/0007 **Département Infrastructures et Développement urbain**
Département Infrastructures et Développement urbain - Avenant à la convention de partenariat avec JES VZW - Politique de la Ville 2017.

LE CONSEIL,

Vu la convention de partenariat signée le 13/06/2017 entre la commune de Molenbeek-Saint-Jean et Jes VZW ;

Vu la décision du Conseil Communal du 23/05/2018 approuvant la nouvelle répartition des montants relatifs aux projets financés par le programme Politique de la Ville 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu de conclure un avenant à la convention mentionnée ci-dessus pour faire apparaître ces modifications;

Prend connaissance de cet avenant;

DECIDE :

Article unique :

De prendre connaissance de l'avenant à la convention entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et JES VZW et de l'approuver.

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

Departement Infrastructuur en Stadsontwikkeling
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Aanhangsel bij de partnerovereenkomst met JES VZW - Stadsbeleid 2017.

DE RAAD,

Gezien de partnerovereenkomst ondertekend op 13/06/2017 tussen de Gemeente Sint-Jans- Molenbeek en JES VZW;

Gezien de beslissing van de Gemeenteraad van 23/05/2018 die de nieuwe verdeling van de bedragen goedkeurt van de projecten gesubsidieerd door het programma

Stadsbeleid 2017;

Overwegende dat het nodig is een aanhangsel bij de bovengenoemde overeenkomst te sluiten om deze te wijzigen;

Neemt kennis van dit aanhangsel;

BESLUIT:

Enig artikel:

Kennis te nemen van het aanhangsel bij de overeenkomst tussen de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek en JES VZW en deze goed te keuren.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

23.01.2019/A/0008 **Département Infrastructures et Développement urbain**
Département Infrastructures et Développement urbain - Service Marchés Publics -
Projet « Ulens » - Construction d'une école primaire et d'une crèche
néerlandophones, Rue Ulens 40/44 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Collaboration
entre la Commune et GO ! - Prise de connaissance des documents du marché.

LE CONSEIL,

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu l'arrêté royal du 15 avril 2018 modifiant plusieurs arrêtés royaux en matière de marchés publics et de concessions et adaptant un seuil dans la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu la décision du Conseil Communal en date du 25 octobre 2017 décidant :

Article unique :

D'approuver la convention de collaboration entre la commune et GO !, en ce compris son préambule.

Vu la décision du Conseil Communal en date du 12 septembre 2018 décidant :

Article unique :

De revoir la délibération du 25 octobre 2017 et d'approuver le nouveau projet de convention de collaboration entre la commune, GO ! et la VGC en ce compris son préambule;

Considérant que cette convention définit les droits et les obligations de chacune des parties ;

Considérant que l'école et la crèche se situeront dans un seul bâtiment et que GO ! construira le bâtiment abritant ces 2 fonctions ;

Considérant que le maître d'ouvrage pour ce dossier est le GO !;

Considérant que l'élaboration des documents du marché, la publication de l'avis de marché, l'ouverture et l'analyse des offres sera entièrement prise en charge par le GO !;

Considérant qu'il y a lieu de lancer le marché de Design & Build pour ce dossier ;

Considérant que la Commune finance les travaux relatifs à la construction de la crèche par le biais des moyens du FEDER pour un montant maximal de 1.657.069,88 EUR ;

Vu l'article 234, alinéa 1 de la Nouvelle Loi communale ;

DECIDE :

Article unique:

De prendre connaissance du dossier Design & Build, à savoir des documents du marché, plus précisément du 'Selectieleidraad' et de l'avis de marché et ses annexes, établis par GO ! (Gemeenschapsonderwijs), concernant la construction d'une école primaire et d'une

crèche néerlandophones, Rue Ulens 40/44 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

Copie de la présente délibération sera transmise au(x) service(s) suivant(s) : B4, B6, B32, B40 et B12.

Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.

Departement Infrastructuur en Stadsontwikkeling

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Dienst

Overheidsopdrachten - Project « Ulens » - Bouw van een Nederlandstalige basisschool en een Nederlandstalig kinderdagverblijf, Ulensstraat 40/44 te Sint-Jans-Molenbeek - Samenwerking tussen de Gemeente en GO! - Kennisname van de opdrachtdocumenten.

DE RAAD,

Gezien de wet van 17 juni 2016 inzake overheidsopdrachten;

Gezien het Koninklijk Besluit plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren van 18 april 2017;

Gezien het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gezien het Koninklijk Besluit van 15 april 2018 tot wijziging van meerdere koninklijke besluiten op het vlak van overheidsopdrachten en concessies en tot aanpassing van een drempel in de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten, bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;

Gezien de beslissing van de Gemeenteraad in datum van 25 oktober 2017 waarin werd beslist:

Enig artikel:

De samenwerkingsovereenkomst tussen de gemeente en GO! goed te keuren, hierin begrepen de inleiding.

Gezien de beslissing van de Gemeenteraad in datum van 12 september 2018 waarin werd beslist:

Enig artikel:

De beslissing van de Raad van 25 oktober 2017 te herzien en de nieuwe samenwerkingsovereenkomst tussen de gemeente, GO! en de VGC goed te keuren, hierin begrepen de inleiding.

Overwegende dat deze overeenkomst de rechten en plichten van alle partijen vastlegt;

Overwegende dat de school en het kinderdagverblijf zich in 1 gebouw zullen bevinden en dat GO! het gebouw zal bouwen waarin deze 2 functies zich zullen bevinden;

Overwegende dat de bouwheer voor dit dossier het GO! is;

Overwegende dat de opstelling van de opdrachtdocumenten, de publicatie van de aankondiging van de opdracht, de opening en de analyse van de offertes volledig ten laste zal genomen worden door het GO!;

Overwegende dat het noodzakelijk is de Design & Build-opdracht voor dit dossier te lanceren;

Overwegende dat de Gemeente de werken voor de bouw van het kinderdagverblijf financiert via EFRO-middelen, strikt beperkt tot 1.657.069.88 EUR;

Gezien artikel 234, alinea 1 van de Nieuwe Gemeentewet;

BESLUIT :

Enig artikel :

Kennis te nemen van het Design & Build-dossier, met name van de opdrachtdocumenten, meer bepaald van de 'Selectieleidraad' en van de aankondiging van de opdracht en haar bijlagen, opgesteld door het GO! (Gemeenschapsonderwijs), betreffende de bouw van een Nederlandstalige basisschool en een Nederlandstalig kinderdagverblijf, Ulensstraat 40/44 te Sint-Jans-Molenbeek.

Kopie van onderhavige beraadslaging over te maken aan de volgende diensten: B4, B6,

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

23.01.2019/A/0009 **Département Services généraux et Démographie**
Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Vossaert, Conseiller communal DÉFI, relative au plan d'action local pour les jeunes en matière d'emploi et de formation.

LE CONSEIL,

Vu que Molenbeek-Saint-Jean constitue l'un des communes les plus jeunes de la Région bruxelloise avec 25 % de la population âgée de moins de 25 ans ;

Vu que le taux de chômage de la population est de près de 22% fin novembre 2018;

Vu la présence sur le territoire de la commune d'une Maison de l'emploi ;

Vu le partenariat entre la Maison de l'emploi, la Commune de Molenbeek, Actiris , le Centre Public d'Action sociale (CPAS) , la Mission Locale et l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) ;

Vu les missions assurées par la commune au travers de son service « emploi » telles que l'activation des synergies de collaboration entre les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'économie sociale de la commune, l'organisation des activités destinées aux chercheurs d'emploi, la mise en place un service d'orientation à destination du public et la recherche de partenaires public-privé pour initier des projets de mise à l'emploi et/ou de formation ;

Vu la présence sur le territoire de notre commune d'un réseau associatif très important dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle ;

Vu la présence sur le territoire de la commune d'un large réseau de clubs sportifs ;

Vu le lancement de l'appel à projets régional : Accompagnement de jeunes NEET « Not in Education, Employment or Training » 2019-2023 par ACTIRIS;

Considérant la nécessité de renforcer le partenariat entre la commune et le réseau associatif molenbeekois actif dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle ;

Considérant la nécessité d'améliorer la transmission d'informations à l'attention des demandeurs d'emploi et en particulier les jeunes ;

Considérant que la commune de Molenbeek-Saint-Jean peut jouer un rôle de coordination et de relais d'informations complémentaires des institutions dans le secteur de l'emploi et des formations ;

Considérant la nécessité de rétablir la confiance et le dialogue avec les jeunes qui ont décroché des institutions et du monde du travail ;

Considérant la nécessité de remobiliser les jeunes en travaillant sur les freins à l'insertion socio-professionnelle, sur leurs motivations, leurs envies et leurs passions ;

Considérant la nécessité d'organiser une communication dynamique et proactive vers les jeunes.

Décide :

Article unique :

D'approuver un plan d'action local « emploi-formation » qui prévoit :

- De lancer un appel à candidature pour organiser des moments de dialogue avec

les jeunes et des sessions d'informations sur l'emploi et les formations dans les lieux fréquentés par les jeunes (clubs sportifs, associations, maisons de jeunes et maisons de quartier).

- De renforcer le soutien au réseau associatif actif dans le parcours socio-professionnel en organisant un appel à projets local pour permettre l'accompagnement des jeunes en situation de NEET (NI À L'EMPLOI, NI EN ENSEIGNEMENT, NI EN FORMATION) en coordination avec l'appel à projets lancé par ACTIRIS au niveau régional.

L'amendement n°1 déposé par Madame Turine est rejeté par 26 votes négatifs, 12 votes positifs (38 votants).

L'amendement n° 2 déposé par Madame Turine est rejeté par 26 votes négatifs, 12 votes positifs (38 votants).

Le point est rejeté.

39 votants : 14 votes positifs, 25 votes négatifs.

Departement Algemene diensten en Demografie

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Vossaert,

Gemeenteraadslid DÉFI, betreffende het actieplan voor de jongeren betreffende werkgelegenheid en opleidingen.

Het amendement n°1 neergelegd door Mevrouw Turine wordt verworpen door 26 negatieve stemmen en 12 positieve stemmen (38 stemmers).

Het amendement n° 2 neergelegd door Mevrouw Turine wordt verworpen door 26 negatieve stemmen en 12 positieve stemmen (38 stemmers).

Het punt wordt verworpen.

39 stemmers : 14 positieve stemmen, 25 negatieve stemmen.

23.01.2019/A/0010 **Département Services généraux et Démographie**
Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Vossaert, Conseiller communal DÉFI, relative à la bonne gouvernance dans la commune.

LE CONSEIL,

Vu les déclarations dans la presse relative à l'accord de majorité qui prévoit notamment dans le chapitre « bonne gouvernance », le recrutement transparent (procédure claire), la création d'un Bureau éthique , l'exemplarité du Personnel politique et l'interdiction de recrutement hors du cadre (c'est-à-dire que cela doit passer par le collège pour recruter).

Vu les délibérations du 10 juillet 1997, par lesquelles le Conseil communal a décidé de fixer le statut administratif et pécuniaire ainsi que le cadre du personnel communal, conformément aux dispositions de la Charte sociale.

Considérant que les conditions de promotion et de recrutement sont fixées actuellement sur base des cadres du personnel administratif et technique, ainsi que sur base de l'inventaire des missions de l'Administration, de l'organigramme des services, de la description des tâches des services et de la description des fonctions.

Décide :

Article 1 :

De mettre en place un groupe de travail entre les groupes politiques démocratiques afin de faire adopter par le Conseil communal un code d'éthique des mandataires communaux.

Article 2 :

De demander au Collège d'organiser une concertation avec les partenaires sociaux afin d'élaborer la nouvelle procédure de recrutement du personnel communal.

Le point est rejeté.

39 votants : 13 votes positifs, 26 votes négatifs.

Departement Algemene diensten en Demografie

**Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Vossaert,
Gemeenteraadslid DÉFI, betreffende het goede beheer in de gemeente.**

Het punt wordt verworpen.

39 stemmers : 13 positieve stemmen, 26 negatieve stemmen.

Jef Van Damme quitte la séance / verlaat de zitting.

23.01.2019/A/0011 **Département Services généraux et Démographie**
**Secrétariat communal - Motion déposée par Madame Turine, Conseillère
communale ECOLO SAMEN, relative aux événements la nuit du 31 décembre
2018.**

LE CONSEIL,

Suite aux évènements du 31 décembre 2018 et le constat que les dispositifs à l'égard des jeunes les plus désaffiliés sont trop peu nombreux;

DECIDE :

Article unique :

De demander au Collège d'organiser une section réunie avant le prochain conseil communal pour faire le point sur les dispositifs existants et mener une réflexion sur ce qu'il y aurait lieu de faire en vue de mandater la Bourgmestre et l'Echevine de la Jeunesse pour rencontrer leurs homologues des autres communes en vue d'une communication pour amener l'enjeu de cette frange de la jeunesse bruxelloise dans les débats électoraux pour les entités fédérées.

Le point est retiré de l'ordre du jour, des sections réunies seront organisées à ce sujet.

Departement Algemene diensten en Demografie

**Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mevrouw Turine,
Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de evenementen de nacht van 31
december 2018.**

Het punt wordt van de dagorde gehaald, verenigde secties zullen over dit onderwerp worden georganiseerd.

LE CONSEIL,

Considérant :

- la casse de magasins, d'infrastructure publique, de voitures au réveillon 2018-2019, sur la Place d'Etangs Noirs, coin Rue Jennart/Boulevard Léopold II et la rue Ribaucourt ;
- que les pompiers et des policiers ont été ciblés par des projectiles ;
- que certains parents demandent un soutien dans l'éducation de leurs ados ;
- que certains responsables et associations avaient signalé dans ces quartiers des évolutions préoccupantes (deal, activités dans les espaces publics qui créaient des dynamiques pouvant mener à ce que d'autres habitants ne fréquentent plus ces espaces et parcs,...) et avaient réclamé un encadrement supplémentaire envers des groupes de jeunes qui ne sont pas touchés par les associations existantes dans ces quartiers), proposant des formes complémentaires comme les travailleurs de rue ;
- la demande de plusieurs riverains, commerçants, de soutenir une dynamique de quartier, afin de renforcer la cohésion sociale du quartier, permettant aux habitants d'adresser les défis de leur quartier ;
- les remarques de plusieurs habitants qu'on ne voit pas assez les agents de quartier, se promener dans le quartier, abordables et en interaction avec les habitants ;
- l'expérience intéressante molenbeekoise d'un projet d'encadrement intensif d'un petit groupe de multirécidivistes, offrant accompagnement scolaire, soutien parental et loisirs sains, résultant dans un effet mesurable et positif sur le quartier ;
- l'expérience positive des sanctions réparatrices et éducatives et de la médiation de groupe/familial en Nouvelle Zélande, au Canada, aux Pays-Bas, en Irlande, en Flandre (Hergo)... qui ont réussi à minimiser la récidive, et en renforçant les réseaux naturels des gens (surtout, mais pas exclusivement, pour les adolescents) ;
- certains aspects inspirants de l'expérience Islandaise qui ont permis de diminuer la dépendance des drogues et la consommation abusive d'alcool dans leur jeunesse de 42% à 5% en 20 années : l'investissement dans les activités après-scolaires dans les écoles, un chèque sport/culture de près de 300€ par enfants, le développement d'un soutien entre parents d'élèves d'une même classe ou d'une même rue/quartier ;
- certains aspects inspirants de l'expérience d'Amsterdam où une approche multipartenaire et multidisciplinaire d'un suivi en longueur réunissant tous les acteurs autour des jeunes à risque (parents, écoles, associations, services sociaux, services juridiques,...) ;
- l'expérience positive de Finlande qui a réussi à résoudre une situation dramatique d'échec et de décrochage au début des années '80 vers un des

systèmes scolaires les plus égalitaires du monde, en investissant dans leurs écoles, en rendant les classes plus petites, en garantissant la mixité sociale dans leurs écoles, en offrant un socle commun de cours développant les compétences intellectuels, manuels, sportives et culturelles jusqu'à l'âge de 16 ans.

DECIDE :

Article 1 :

Que la commune fasse tout ce qui est dans ses compétences pour aider les commerçants à reprendre leurs activités dans les plus brefs délais ;

Article 2 :

Que la commune prennent toutes les actions nécessaires pour que les assurances et fonds des victimes remboursent effectivement les dégâts des commerçants et riverains :

a. interpelle les autorités concernées pour garantir que tout Molenbeekois ou toute société molenbeekoise ait accès à des assurances couvrant des dégâts de vandalisme sans surcoût parce qu'ils habitent Molenbeek ;

b. étudie la possibilité de diminuer les coûts d'assurance en mutualiser les risques ;

Article 3 :

Que les sanctions réparatrices et éducatives soient favorisées, et en particulier pour les mineurs, afin qu'ils réparent les dégâts – où des dégâts comparables – (pex en réparant leurs propres dégâts, ou en aidant les victimes pour compenser la réparation) et qu'ils prennent conscience de leurs actes en étant confrontés avec les victimes ou des victimes d'actes semblables et en aidant les services de soutien aux victimes ou semblables des victimes (pex en travaillant pour les pompiers, en rencontrant des policiers, en travaillant avec des pharmaciens);

Article 4 :

D'établir des assises « Perspective jeune, emploi, réussite » regroupant les chefs de fraction, des représentants des services communaux concernés, des (représentants du conseil de) jeunes, des (représentants des) parents, des représentants des syndicats et des représentants des associations concernées :

a. que ces assises étudient les expériences réussies à Molenbeek ou ailleurs

b. que ces assises tracent des plans sur les 3 axes : jeunes, emploi et réussite scolaire :

1. pour garantir une approche envers les jeunes à risque d'une façon multidisciplinaire, impliquant activement et en soutenant les parents, les écoles, les associations par les services d'aide à la jeunesse ou autres services sociaux et les jeunes; avec des objectifs et des effets mesurables (une diminution des faits, une augmentation des jeunes participant aux associations et clubs); par la réalisation d'une expérience pilote dans un quartier en renforçant la dynamique associative du quartier, en soutenant activement un réseau de parents ; en investissant dans le travail de rue qui peut faire le lien avec les associations et services compétents ;

2. pour toucher tout jeune sans emploi là où il se trouve, avec des objectifs et des effets mesurables (une augmentation effective du nombre de jeunes Molenbeekois ayant un emploi stable) ; par la coordination des services jeunes, des services d'aide à la recherche d'un emploi pour activement proposer les offres d'emploi comme Infrabel, à Tour et Taxis, à la KBC, à Delhaize etc. ainsi que les formations dans les lieux où se trouvent les jeunes ; leurs associations, leurs lieu de vie et de socialisation

3. pour améliorer la réussite scolaire, avec des objectifs et des effets mesurables (amélioration de la réussite, diminution du redoublement, etc); par l'embauche de 20 enseignants supplémentaires dans les écoles primaires ; en organisant un service de tutorat pour les élèves en secondaire ; en ouvrant des locaux pour les étudiants pendant

la période des examens ;

c. que la commune libère les moyens pour ces 3 axes dans son budget 2019-2020

Le point est retiré de l'ordre du jour, des sections réunies seront organisées à ce sujet.

Departement Algemene diensten en Demografie

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block,

Gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende "het perspectief jongeren, gelegenheid, succes".

Het punt wordt van de dagorde gehaald, verenigde secties zullen over dit onderwerp worden georganiseerd.

23.01.2019/A/0013 **Département Services généraux et Démographie**
Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Turine, Conseillère communale ECOLO SAMEN, relative aux violences et saccages la nuit du 31 décembre.

LE CONSEIL,

Prend connaissance de l'interpellation déposée par Madame Turine, dont le texte suit :

Madame la Bourgmestre, Madame l'Echevine de la Jeunesse,

La nuit du 31 décembre des incidents graves se sont déroulés sur le territoire de notre commune, au moins dans trois lieux, place des Etangs Noirs, Rue de Ribeaucourt et aux alentours de la place communale : incendies de poubelles, jets de pierre sur des camions pompiers en service, dégradations de mobilier urbain, pillage de magasins. Ces incidents, au-delà de la gravité et de la violence des faits et je pense plus particulièrement ici aux sapeurs-pompiers ainsi qu'aux commerçants dont les enseignes ont été saccagées, ont non seulement une nouvelle fois écorné l'image de notre commune, mais surtout démontrent une fois de plus de la situation inquiétante dans laquelle une partie, certes minoritaire, mais néanmoins existante de la jeunesse de nos quartiers se trouve. Des informations nombreuses et parfois contradictoires sont apparues dans la presse. J'aurai donc quelques questions. J'aimerais aussi vous soumettre quelques propositions.

1/ Y a-t-il des liens entre les incidents qui se sont déroulés dans les trois lieux ou est-ce tout à fait fortuit ?

2/ Certains ont affirmé que les incidents étaient prémédités et que les jeunes avaient préparé les incidents en amassant pierres et autres projectiles. Avez-vous eu confirmation de cela ou les analyses laissent plutôt penser que les déclenchements ont été soudains et spontanés ? Dans ce cas, sait-on ce qui a déclenché les incidents dans les trois lieux ? On parle de poubelles qui auraient pris feu suite au jet de pétards. Mais il semble aussi que la police soit intervenue très tôt dans la soirée vers 18h-19h à plusieurs endroits de la commune de façon assez dure, ayant pu ainsi chauffer les esprits. Confirmez-vous cela ?

3/ Au niveau des auteurs, sans rentrer ici dans les éléments d'enquête ou les questions qui concernent plus le conseil de police, confirmez-vous qu'il s'agit principalement de Molenbeekois ? On parle de jeunes mineurs, dont certains avaient moins de 15 ans confirmez-vous les informations ?

4/ Au-delà de ces incidents, il est à noter que l'usage de pétards le soir du nouvel an est en augmentation, mais ce qui m'a personnellement surtout frappée, c'est la taille de ces pétards. A entendre les déflagrations et voir les déchets qui jonchaient un très grand nombre de rues de la commune le lendemain matin, la taille de ces pétards était pour le moins impressionnante et, sans être une spécialiste, laisse à penser que les risques avec de tels pétards ne sont pas minimes : incendie, mais aussi blessures. Y a-t'il eu une enquête pour voir si de tels pétards sont bien autorisés à la vente ? Correspondent-ils bien aux normes ? Avez-vous pris contact avec les autres zones de police pour voir si ces pétards avaient aussi été utilisés ailleurs ?

Après ces questions pour lesquelles j'espère avoir des réponses, j'aimerais vous soumettre une réflexion suivie de proposition.

Une partie de la jeunesse de notre commune est en détresse. Nous le savons tous. Cela ne date pas d'hier. Des jeunes, pour des raisons parfois familiales, parfois d'échec scolaire, parfois de discriminations multiples, souvent pour un mix de raisons, se retrouvent totalement désaffiliés de notre société, en total décrochage sociétal. Le passage par la délinquance, voire la criminalité est malheureusement un passage fréquent pour ces jeunes. C'est parfois cette désaffiliation qui en a amené certains à suivre les sirènes de DAESH jusqu'en Syrie. Après les attentats, dans différents débats, une attention a été portée à ces raisons qui pouvaient amener des jeunes nés ici à s'enrôler pour des combats qui nous semblaient à l'époque lointains. Malheureusement, si les constats des acteurs de terrain étaient justes, le débat et les propositions politiques sont bien souvent restées sur le terrain de la simple lutte contre la radicalisation et le terrorisme. Or, si bien entendu, les sirènes de Daesh sont moins attirantes aujourd'hui, les raisons qui amènent à avoir des jeunes totalement désaffiliés sont toujours présentes. Des incidents comme ceux qui se sont produits le 31 décembre peuvent être mis en lien avec cette situation de désaffiliation. Dans une vidéo qui a fait le buzz une jeune youtubeuse molenbeekoise s'adressait aux auteurs en pointant le fait qu'ils attaquaient leur quartier, qu'ils attaquaient l'abribus où leurs parents attendait le bus, la pharmacie où leurs grands-parents allaient chercher leurs médicaments. Il faut effectivement être fameusement loin pour s'en prendre à son propre environnement.

Madame la bourgmestre, si ces jeunes doivent être punis pour les actes qu'ils ont commis, il ne s'agira pas après de seulement organiser des fêtes le 31 décembre pour eux pour qu'on retrouve la sérénité et qu'eux retrouvent leur dignité. Car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Si depuis peu, la Région a pris conscience qu'il manquait des outils pour accompagner les jeunes adultes en décrochages (les NEET) et commence à soutenir des projets (encore pilote) accompagnant ces jeunes adultes, il y a encore du chemin à faire pour venir en soutien aux décrocheurs plus jeunes et aussi renforcer les outils existants pour éviter qu'ils décrochent.

Mon propos ici n'est pas de développer tout ce qui existe et qu'il faut mieux soutenir, ni dire tout ce qu'il y a ou aurait à faire, mais vous demander de faire de ces incidents une opportunité. Sur des enjeux comme ceux de cette jeunesse désemparée, la commune, seule, ne peut pas grand-chose. Nous sommes en début de mandature communale, à quelques mois des élections régionales. Ces jeunes désaffiliés, il y en a à Molenbeek, peut-être plus que dans d'autres communes, mais il y en a à Bruxelles-ville, à Schaerbeek, à Anderlecht, Koekelberg et même à Watermael ou à Uccle. De nombreux acteurs se sont déjà levés pour dénoncer certaines difficultés avec les pouvoirs subsidiaires (cloisonnement trop grand, subsides trop peu élevés,...). N'est-ce pas le moment pour prendre langue avec vos homologues des autres communes

bruxelloises et organiser un vrai débat non pas sur l'ensemble de la jeunesse, mais sur cette jeunesse désaffiliée parfois très jeune, pour qu'elle ne soit pas l'éternelle oubliée des politiques communautaires (enseignement, jeunesse, aide à la jeunesse, culture et sport) qui, à force d'être cloisonnées laissent toute une frange de la population sur le côté ?

Nous pourrions, dans un premier temps organiser une section réunie dans le mois qui vient sur le sujet, (en même que celle sur l'école demandée et acceptées, par exemple) et que le conseil communal vous mandate ensuite pour prendre langue avec les autres communes et fassent une communication dans le cadre des débats préélectorales ?

De la même manière, n'y a-t-il pas lieu de voir comment mieux légiférer autour de ces pétards pour éviter l'usage de ceux qui sont les plus dangereux ?

Le Conseil prend connaissance.

Departement Algemene diensten en Demografie
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Turine,
Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende het geweld en de vernielingen de
nacht van 31 december.

De Raad neemt kennis.

23.01.2019/A/0014 **Département Services généraux et Démographie**
Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, conseiller
communal DÉFI, relative aux violences et saccages la nuit du 31 décembre.

LE CONSEIL,

Prend connaissance de l'interpellation déposée par Monsieur Vossaert, dont le texte suit :

Lors de la nuit du 31 décembre dernier, des incidents ont eu lieu dans notre commune. De nombreux dégâts ont été constatés suite à des faits de vandalisme (voitures incendiées, vitrines brisées, pillage de magasins,).

De nombreux commerçants et habitants en ont été les premières victimes et de nombreuses marques de soutien des citoyens ont été exprimées à cette occasion envers ces derniers.

Nous ne pouvons que regretter ce qui s'est passé et surtout dans un premier temps condamner sans équivoque les actes de ces casseurs.

Même si d'autres incidents ont été constatés à Bruxelles, notre commune a malheureusement été sous le feu des projecteurs à la suite de ces faits.

Afin de faire la lumière sur le déroulement des incidents et éviter que pareille situation puisse se reproduire, je souhaite interroger le Collège sur les éléments suivants :

- *Comment s'est organisé le dispositif de police lors de cette nuit ? Quels moyens policiers ont été déployés ? Des renforts policiers ont-ils été demandés ? Si oui, à quel moment ?*
- *Quelles sont les indemnités prévues pour les victimes des saccages ? Comment la commune compte-elle apporter son soutien et réparation ?*
- *Quelles solutions sont prévues pour éviter pareille situation à l'avenir ?*

D'avance, Je vous remercie pour vos réponses.

*Michaël Vossaert
Conseiller communal DéFI*

Le Conseil prend connaissance.

**Departement Algemene diensten en Demografie
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Vossaert,
Gemeenteraadslid DéFI, betreffende het geweld en de vernielingen de nacht van 31
december.**

De Raad neemt kennis.

23.01.2019/A/0015 **Département Services généraux et Démographie
Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Khannouss,
Conseiller communal CDH-CD&V relative aux événements la nuit du 31 décembre
2018.**

LE CONSEIL,

Prend connaissance de l'interpellation déposée par Monsieur El Khannouss, dont le
texte suit :

*Madame la Bourgmestre,
Mon interpellation porte sur cette nuit de la Saint-Sylvestre du 31 décembre 2018.
Cette nuit
qui devait être un moment de fête et de convivialité s'est transformé en une soirée
cauchemardesque pour les molenbeekoïses et ce plus particulièrement dans deux
quartiers : le
quartier maritime et le quartier des étangs noirs. Ces dernières années, il faut le
reconnaître,
les soirées de la Saint-Sylvestre avaient retrouvées un certain apaisement, nous avons
eu
certes des incidents mais, jamais ils n'ont atteint un tel degré de violence. Pillages de
magasins, voitures brûlées, le quartier des étangs-noirs devenant pendant 1h30 une
véritable
zone de non-droits avec une réelle situation de vacance du pouvoir. D'après la police
on parle
d'une trentaine de jeunes étant à la source de ce triste spectacle alors que d'autres
sources
parlent de plus de 200 jeunes, chiffre que vous avez cité dans la presse au lendemain
des
incidents.*

Je m'interroge donc sur la réalité des chiffres Madame la Bourgmestre.

*Chers collègues,
vous le savez tous, ces dernières années notre commune a connu des moments
extrêmement
difficiles. Elle a été pointée du doigt par le monde entier. Conscient de cela, la majorité
précédente a travaillé sans compter pour redorer l'image de notre commune,*

aujourd'hui, à cause de votre impréparation, votre amateurisme et votre absence de gestion, notre commune, ses habitants et plus particulièrement notre jeunesse se retrouvent à nouveau négativement pointés du doigt. C'est donc là 6 ans de travail positif pour les molenbeekoïses que l'on retrouve aujourd'hui battu en brèche.

Alors pourquoi je cite particulièrement notre jeunesse ? Car non seulement il y'a eu un défaut de prévoyance comme nous l'avions fait chaque année jusque-là, mais pire encore, il y'a eu une gestion calamiteuse de la communication autour de ces évènements.

Que ce soit dans le chef de la Bourgmestre que dans le chef de celui qui l'a remplacé ce soir-là car, la Bourgmestre nouvellement élu d'une commune de près de 100.000 habitants, a légitimement pris 15 jours de vacances après sa désignation. Vous avez évidemment le droit de prendre des vacances mais vous avez le devoir de pourvoir à votre remplacement par des personnes compétentes. Une fois de retour de vacances, vous avez répondu aux médias en parlant d'un problème de jeunesse. Je tiens à rappeler aux membres de cette majorité qu'à Molenbeek nous avons plus 30.000 jeunes de moins de 25 ans et que nous n'avons pas de problèmes avec notre jeunesse, nous avons une jeunesse qui brille dans différents domaines, nous avons une jeunesse qui, malgré les difficultés, malgré le chômage, les discriminations et tout ce qu'ils peuvent endurer, sont des jeunes avec qui nous n'avons pas de problèmes pour la grande majorité d'entre eux et ces jeunes qui ont défrayés la chronique ne méritent pas qu'à cause d'eux on amalgame l'ensemble de la jeunesse molenbeekoïse. Pourtant des amalgames vous, et l'échevin qui vous a remplacé, vous en avez fait. Vous vous êtes montrés incapable de défendre les molenbeekoïses dans votre communication et de mettre le doigt sur ce qui ne va pas.

Cette communication est d'autant plus chaotique que vous avez choisi la langue de Van Doel, langue que vous ne maîtrisez manifestement pas, pour communiquer des choses aberrantes.

Vouloir faire danser les jeunes pour éviter qu'ils ne fassent de bêtises. Je trouve cela insultant et lamentable pour notre jeunesse. C'est donc le retour d'une vision laxiste, occupationnelle et non-émancipatrice de notre

jeunesse et c'est vision que j'ai combattu déjà à l'époque lorsque j'étais acteur associatif bien avant de faire de la politique. Alors moi je veux bien qu'avec la légitimité électorale on veuille diriger une commune aussi importante que Molenbeek mais pour cela il faut encore en avoir la capacité, les compétences et surtout l'humilité de reconnaître qu'on ne sait pas et qu'on veut apprendre. En matière de sécurité, je rappelle que dans votre majorité vous avez la bourgmestre sortante avec qui, ainsi qu'avec nos collègues d'ECOLO, nous avons travaillé en bonne intelligence dans l'ancienne majorité.

Alors Madame la Bourgmestre, arrêtez de vouloir monopoliser le pouvoir, reconnaissez votre début de faillite et adoptez une approche constructive à travers laquelle nous serions prêt à vous soutenir et surtout vous ne devez pas hésiter à demander conseil à votre première échevine de part son ancienne expérience d'ancien bourgmestre. Vous avez la responsabilité de l'intégrité physique et de la sécurité de vos administrés alors vous n'avez aucunement droit à l'erreur dans cette matière, l'argument selon lequel vous ne seriez que novice au sein de l'exercice de vos fonctions n'est pas un argument valable je vous le dis tout de suite Madame la Bourgmestre. La sécurité de nos administrés n'est pas une question à prendre à la légère. Dans le cas présent, je dirais presque cyniquement, heureusement qu'il n'y a pas eu de morts à cause de votre inaction ! Je vous invite à veiller à ce que, dans des périodes à risques comme celles-ci, vous laissiez la commune dans les mains de personnes ayant la capacité et la compétence pour vous remplacer et de garantir la sécurité des molenbeekois en prenant de bonnes décisions.

Avant d'aborder les différentes questions que je souhaiterais vous poser Madame la Bourgmestre, ainsi qu'à vous chers membres du collège ; je voudrais ajouter que durant la campagne électorale, et je ne le dirai qu'une fois, vous avez, que ce soit vous ou des membres de votre liste, attaqués la majorité sortante en la qualifiant d'une majorité de droite qui soutenait la répression policière, tout en prenant le soin d'opposer la jeunesse molenbeekoise avec les forces de l'ordre. Face à un tel positionnement, nous sommes en droit de nous demander si les campagnes menées n'ont pas donné droit à cet élan d'incivisme. Les propos de l'un de vos échevins font échos à ces incivilités lorsque celui-ci parle d'une

« revanche des quartiers » au lendemain des élections.

Je me dois de vous rappeler que quand on occupe votre poste, on a le devoir d'être attentif à

ce genre de positionnement ; qu'il ne faut laisser planer aucune ambiguïté car cette même

ambiguïté peut semer le doute chez certains jeunes et est à même de pouvoir expliquer en

partie les événements de la Saint-Sylvestre.

Vous avez été en quelque sorte, des pompiers pyromanes.

Dès lors, j'aimerais vous poser les questions suivantes :

- Pourriez-vous nous dire si vous avez organisé des réunions avec les services concernés

(police, prévention, gardiens de la paix, etc) pour préparer la sécurité de vos administrés durant cette nuit de la Saint-Sylvestre ?

- Il y'a eu un moment de vide de pouvoir. On sait qu'il y'a eu un moment où il y avait pas ou peu de policiers et je ne jette certainement pas la pierre du côté de la police dont je salue encore une fois le travail remarquable malgré les difficultés en matière d'effectif, avez-vous eu une concertation avec la police sur base des expériences passées afin de pouvoir prendre les dispositions nécessaires ?

- Pouvez-vous nous faire le bilan des dégâts sur le plan matériel, au niveau du mobilier urbain, le nombre de voitures incendiées, maisons incendiées ?

- Quels ont été les services qui se sont activés pour venir en aide, dès le lendemain, aux victimes de ces actes de violence ? Si oui, qu'est ce qui a été proposé aux victimes ?

- La presse nous informe qu'il y'a eu des identifications d'auteurs, pouvez-vous nous en

dire plus ? Il ne s'agit pas ici de donner des noms ou des profils, mais juste savoir si les actions policières ont eu des résultats ?

- Avec la gestion calamiteuse de cet épisode, vous avez réussi la prouesse en quelques jours à complètement détruire tout le travail réalisé par la majorité sortante en terme d'amélioration et de valorisation de l'image de Molenbeek. Dès lors, je souhaiterais également savoir ce que vous comptez mettre en place afin de redorer l'image de notre commune malgré votre communication chaotique ?

- Avez-vous réfléchi dès aujourd'hui à la manière dont la sécurité lors des prochains grands événements de notre commune sera assurés (exemple: fête de la musique, la période du ramadan) ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses,

Ahmed El Khannouss

Chef de groupe cdH/cd&V

Le Conseil prend connaissance.

Departement Algemene diensten en Demografie

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer El Khannouss, Gemeenteraadslid CDH-CD&V, betreffende de evenementen de nacht van 31 december 2018.

De Raad neemt kennis.

23.01.2019/A/0016 **Département Services généraux et Démographie**
Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller

communal PTB*PVDA, relative aux événements la nuit du 31/12/2018.

LE CONSEIL,

Prend connaissance de la demande d'interpellation déposée par Monsieur De Block, dont le texte suit :

Veillez agender cette interpellation au conseil communal de mercredi prochain.

Suite aux casses et incendies, plusieurs questions restent.

Est-ce que les services ont correctement anticipé et évalué les risques?

- *Des appels auraient circulés sur les réseaux sociaux entre jeunes, faisant rendez-vous à Etangs Noirs, toute la journée du 31 décembre*
- *Plusieurs interventions auraient été faites pour intervenir contre les feux d'artifice au début de soirée à Etangs Noirs*
- *Les poubelles n'avaient pas été ramassées*
- *Des représentants de l'associatif avaient signalé les tensions potentielles dans le quartier à peine quelques jours avant le réveillon*
- *Dans un premier temps les pompiers n'ont pas été accompagnés par la police*
- *Les communications de la commune et des services de police sont contradictoires concernant la question s'il y avait assez de policiers*

Question 1: Après coup, quelle est votre évaluation? Est-ce que vos services ont correctement anticipé et jugé les risques?

Question 2: Qu'avez-vous fait entre-temps pour aider les victimes? Est-ce que les victimes (commerçants, propriétaires des voitures), seront dédommagées?

Le collège et les partis de la majorité hésitent dans sa réaction:

- *l'échevin de sport s'estime heureux qu'il n'y a pas de victimes à déplorer. Les commerçants touchés ne comptent pas. Alors que le chef de groupe du PS lui condamne fermement les actes;*
- *l'échevine de la jeunesse veut punir les parents, mais est-ce qu'elle a entendu les parents qui sont désespérés et crient au secours? Est-ce la position de la bourgmestre?*
- *dans une première réaction, la bourgmestre appelle à la région de mieux préparer le réveillon futur. Mais qu'a fait le deuxième échevin dans son absence dans sa responsabilité de chef de police pour préparer ce réveillon?*
- *dans sa deuxième réaction, la bourgmestre évoque des cultures de fêtes des autres partis, où il serait presque tradition de brûler le sapin de voiture et des voitures, pour ensuite proposer d'organiser des fêtes pour les jeunes pendant la période des fêtes. Mais jusque là, aucune analyse en profondeur des dynamiques, des causes, aucune analyse précise des deux quartiers concernés, aucune réponse à comment prévenir dans la durée.*

Question 3: Quelle est la position du collège sur les événements?

Question 4: Quelle est l'analyse des faits et des causes?

Question 5: Que comptez-vous faire pour éviter que cela se reproduire?

Le Conseil prend connaissance.

Departement Algemene diensten en Demografie
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block,
Gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de evenementen de nacht van
31/12/2018.

De Raad neemt kennis.

Sarah Turine quitte la séance / verlaat de zitting.

Mohamed El Bouazzati quitte la séance / verlaat de zitting.

Luc Vancauwenberge quitte la séance / verlaat de zitting.

23.01.2019/A/0017 **Département Services généraux et Démographie**
Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Majoros, conseiller
communal ECOLO SAMEN, relative à la construction de nouveaux bâtiments
avenue du Port.

LE CONSEIL,

Prend connaissance de la demande d'interpellation déposée par Monsieur Majoros, dont le texte suit :

Madame la Bourgmestre, Echevin.es., Conseillers.ères,

Démolir un bâtiment de 25 ans, encore en parfait état. Augmenter la hauteur des bâtiments déjà élevés de plusieurs étages supplémentaires, au détriment des voisins. Supprimer plus de 20.000m² de surfaces de bureau alors qu'on en construit actuellement à deux pas, à Tour et taxis. Créer 240 logements mais pour seul équipement une crèche de 15 lits. Ne proposer aucun logement public ni social, ni même modéré ou moyen. Surtout, ne demander à aucun habitant les besoins pour son quartier.

J'aurais préféré que ce tableau délirant soit sorti d'une soirée de gala, d'une revue annuelle des promoteurs immobiliers. C'est pourtant le projet privé bien réel de démolition d'une partie des bâtiments de la KBC pour l'atterrissage avenue du port, d'un vaisseau extraterrestre déconnecté du réel, destiné à un tout autre public que cela qui nous connaissons actuellement. Un projet présenté comme ouvert, mais dont les grilles ne manqueront pas d'être rapidement refermées aux autres molenbeekoises, comme ce fut le cas avec les anciens établissements Nestor Martin, à deux pas.

Un projet contre lequel plusieurs dizaines de citoyen.ne.s du quartier maritime se sont mobilisés, dans un délais court, cet automne. A coup de pétition et d'argumentaires, épaulés par le Comité de quartier Maritime, Inter-environnement, l'Arau, le BRAL, ils se présentent en commission urbanisme pour faire part de leurs craintes.

Démolir entièrement un bâtiment si récent et d'un tel volume constitue un non-sens écologique, à l'heure où tous les partis font mine de s'intéresser au climat. Non seulement, aucune étude ne prouve qu'un aménagement intérieur pour une reconversion en logement serait impossible. Mais en plus, l'impact d'un chantier de démolition, cumulé à un chantier de reconstruction, créera des nuisances plus

importante et plus longue pour les riverains. Bien entendu, cela augmentera les profits de la société privée et de son actionnariat.

Madame la Bourgmestre, Monsieur l'Echevin de l'urbanisme, Monsieur l'Echevin du logement,

Lorsque dans un quartier, l'on envisage de créer 50 ou 100 logements publics, certains crient à la ghettoïsation. C'est pourquoi, et à juste titre, le Collège décide alors de réserver une partie des logements à un public au profil socio-économique différents, pour permettre la rencontre de l'altérité, essentielle au vivre-ensemble. Avenue du Port, le promoteur veut ouvrir pas moins de 240 appartements du même type, destiné au même public, un ghetto de logements de haut standing.

Quand on crée un bâtiment de logements, public ou privé, on fait en sorte qu'il contienne une crèche, un équipement collectif suffisant pour couvrir au moins les besoins des habitant.e.s qui s'y installeront. Ici, soit c'est insuffisant. Soit les acheteurs des logements de luxe y viendront sporadiquement, entre une virée à New-York et une autre à Paris. Dans ce cas, le rêve de voir des "classes moyennes" (ou plutôt des hautes classes) venir alimenter les caisses de la Commune par leurs impôts, se transformera en mirage.

Généralement, lorsque l'on développe un projet si massif, on consulte en amont, le Collège dans son intégralité, les habitant.e.s, les associations. On vérifie l'opportunité. Ici, rien de tout cela n'a été mené ! Tout a été décidé en chambre de qualité, et avec le seul Bouwmeester régional, dont Rudi Vervoort a vanté les mérites sur ce projet, au Parlement. La qualité, elle devrait venir de la participation et intégrer le quartier. Pas l'exclure.

Mes questions:

- 1. Le Collège a-t-il remis un avis défavorable, va-t-il relancer la participation citoyenne pour revoir le projet ou s'aplatir devant le promoteur ?*
- 2. Souhaitez-vous limiter le gabarit en ne dépassant pas la hauteur actuelle du bâtiment, privilégier une reconversion de l'existant plutôt qu'une mise à plat ?*
- 3. Vous prononcez-vous pour obliger le promoteur à réaliser le maximum exigible de logements conventionnés (15% de sociaux et modérés), si ce n'est comme charges d'urbanisme (le promoteur tente une entourloupe pour y échapper), comme condition de bonne intégration au quartier ?*
- 4. L'équipement collectif et la crèche ne devraient-ils pas atteindre un minimum de 1500m² utiles au quartier ? Locaux associatifs, salles permettant la rencontre des habitants anciens et nouveaux ? En faites-vous une condition de l'avis du Collège à remettre à la Région ?*
- 5. Quels conventions avez-vous obtenues pour éviter les grilles autour du bâtiment et rendre la traversées de l'îlot vraiment possible pour tous les habitants ?*
- 6. De quelle manière relancez-vous une réelle concertation citoyenne ?*

Je vous remercie,

*Karim Majoros
Conseiller communal Ecolo Samen*

Le Conseil prend connaissance.

**Departement Algemene diensten en Demografie
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Majoros,
Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de verbouwing van nieuwe
gebouwen Havenlaan.**

De Raad neemt kennis.

23.01.2019/A/0018 **Département Services généraux et Démographie
Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Majoros, Conseiller
communal ECOLO SAMEN, relative à la reconversion du site de Dépôt Design.**

LE CONSEIL,

Prend connaissance de l'interpellation déposée par Monsieur Majoros, dont le texte suit
:

*Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les échevines, échevins, conseillères et
conseillers,*

*Entre le Canal et la Place du Cheval noir, le plus grand projet de construction depuis
30 ans est en voie de nuire durablement à la qualité de vie à Molenbeek.*

*Un promoteur privé propose de détruire les surfaces commerciales occupées jusqu'il y
a peu par le magasin "Dépôt Design", pour y bâtir pas moins de 140 logements. Non
seulement à front de canal, mais également à l'arrière, dans un quartier qui pourtant
est déjà plein comme un œuf. Le tout, sans une concertation digne de l'ampleur du
projet. Et sans tenir compte de l'expression des habitants, mobilisés comme jamais à
coup de pétition et de demande d'être entendus en commission de concertation
urbanisme le 20 novembre.*

*Loin de nous l'idée de nous opposer à tout projet de reconversion, pas plus qu'à une
certaine forme de renforcement de la mixité sociale. Néanmoins, il nous semble que ce
méga-projet pêche par excès.*

*Ainsi, il crée un mur entre l'intérieur du quartier, structuré par la rue Brunfaut, et le
Canal. En effet, les gabarits et le nombre de niveaux sont imposants et au delà de ce
qu'autorise le règlement régional d'urbanisme. Étonnant alors que souvent, le moindre
petite propriétaire est envoyé sur les roses, dès qu'il déroge.*

*Ainsi, il transforme l'actuel parking, l'ancien stock de meubles rue des marinières en un
immeuble de 33 logements. Il augmente de manière inconsidérée le volume bâti dans
un quartier que les habitant.e.s vivent comme oppressant de par son volume très dense
de construction.*

Ainsi encore, aucune des surfaces vertes proposées ne serait accessible aux habitants du quartier. Alors même qu'il manque d'espaces verts.

Faut-il préciser que les appartements envisagés ne correspondent en rien aux besoins de Molenbeekois, lesquels devraient être les premiers destinataires des habitations construites, pour éviter un sentiment de gentrification autant qu'un développement trop important du nécessaire aspect de "quartier de transit", voyant des personnes nombreuses n'habiter dans cette partie de Molenbeek que quelques mois ou quelques années.

Mêmes les jeunes du quartier qui sont parvenus à se former et à trouver du travail ne pourront pas habiter ses logements, trop chers. Trop petits aussi, pour y fonder une famille. Près de la moitié des logements compte un maximum d'une chambre. Il n'y a aucun logement social (on peut comprendre), public conventionné (par exemple acquisitif moyen).

Il faut aussi souligner que les habitants du quartier ne risquent pas de trouver du travail dans cette zone reconvertie, puisque les deux-tiers de la surface économique actuelle (le magasin) sont supprimés. Étonnant alors que tout le monde plaide habituellement pour une bonne mixité de fonctions.

Si ce projet est mauvais, ce n'est pas un hasard. C'est le fruit d'un aveuglement en matière d'urbanisme. Par volonté de voir Molenbeek se développer, par empressement, ils oublient que la qualité d'un projet ne vient pas d'un "maître-architecte" ou d'une "chambre de qualité" régionale déconnectée mais du contexte, du terrain local, sur lequel un projet doit voir le jour. On ne construit pas à 1080 Molenbeek comme on construit à 8300 Knokke-le-Zoute. En tous cas, on ne devrait pas.

Ce n'est pas un hasard si les habitants, les associations, les architectes vivant à proximité immédiate se sont mobilisés. Je n'avais jamais vu en 6 ans autant de personnes pour contester un projet. Non pas avec un discours NIMBY mais avec un discours argumenté, basé sur des faits concrets.

Non, les affiches rouges annonçant une enquête publique de 15 jours ne suffisent pas. Certainement pour des projets de cette ampleur. Certainement quand on a pris l'habitude - à juste titre - d'aller vers les gens pour leur demander leur avis et améliorer les projets d'espaces publics pour le moindre aménagement d'une place, la moindre pose d'une plante verte, dans le cadre d'un contrat de quartier par exemple. Ce qui est fait pour une place, plate, celle du Cheval noir, devrait l'être pour un volume bâti si massif.

Mesdames et Messieurs les Bourgmestre et Échevins,

Inter-Environnement a résumé ainsi l'intention de mon ancien collègue - que j'apprécie humainement mais dont je ne partage pas la vision de la ville - "Vite vite, avant la fin de la législature".

Le précédent Collège ne s'est jamais prononcé sur ce projet privé, qui est arrivé en Commission de concertation urbanisme tardivement, le 20 novembre. A vrai dire, les deux échevins membres de cet organe divergeaient. Olivier Mahy était favorable sous

conditions. J'étais défavorable mais constructif, comme je tente de l'être aujourd'hui.

A l'heure où je dépose cette interpellation, le Collège n'a pas remis d'avis dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme. Ma première question: l'a-t-il fait entre-temps ? Que pense-t-il de ce méga projet ?

Le Collège ne pense-t-il pas qu'un avis défavorable est la seule option ? Celle qui permettrait de prendre un peu de temps pour un meilleur projet, plus réaliste, plus respirable aussi ?

Dans ce cadre, la Commune ne devrait-elle pas imposer au promoteur de revoir sa copie en travaillant avec les habitants et associations pour améliorer l'ensemble, drastiquement ?

Des options concrètes existent. Au nom d'Ecolo Samen, je les ai déjà exprimés, comme les riverains.

Que pensez-vous d'alléger et de retirer du projet le bâtiment de 33 logements envisagé rue des Mariniers (à l'emplacement actuel du parking de Dépôt Design) ? Ce bâtiment accentue l'effet "mur" entre l'intérieur du quartier et le canal.

Que dites-vous au contraire, d'inviter les pouvoirs publics communaux et régionaux à acquérir et verduriser cette espace moins favorable à une bétonisation ? Que pensez-vous de cette option à laquelle le propriétaire pourrait être réceptif d'après ce que j'ai appris?

A front de canal, ne pas dépasser le niveau des constructions voisines et donc abaisser d'au moins deux étages, ne relèverait-il pas du bon sens?

Tout en diminuant sensiblement le nombre d'habitations et pour répondre aux besoins des Molenbeekois.es, le Collège pourrait-il partager la volonté d'augmenter la proportion de 2 chambres et plus à au moins 70% ?

La Commune a-t-elle pris des contacts avec le promoteur en ce sens?

Comment vous positionnez-vous sur l'idée de maintenir au moins les deux-tiers des surfaces économiques actuelles (de l'ordre de 3000m²) comme surfaces économiques et équipements utiles au quartier (anciens et nouveaux habitants): crèche, locaux associatifs, centre médical, école de devoirs...) pour éviter un effet ghetto accentuant la dualisation de la zone du canal ?

Choisissez-vous d'exiger comme charges d'urbanisme le maximum légal de logements conventionnés (actuellement 15%) pour éviter l'effet ghetto de ces 140 logements privés ?

Bref, décidez-vous à travers l'avis que vous devez remettre comme Collège de revoir l'entièreté de cet imposant projet en menant un travail de prise ne compte du réel, au contact de l'ensemble des habitants du quartier et des associations principales, à l'aide d'un bureau spécialisé en participation citoyenne, plutôt que d'une "Chambre de qualité" ?

L'avenir du quartier Brunfaut, de ses habitants et de sa cohésion en dépendent.

Merci de vos réponses,

*Karim Majoros
Conseiller communal Ecolo Samen*

Le Conseil prend connaissance.

**Departement Algemene diensten en Demografie
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Majoros,
Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de reconversie van de site Dépôt
Design.**

De Raad neemt kennis.

23.01.2019/A/0019 **Département Services généraux et Démographie
Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Vandembemt,
Conseillère communale PVDA*PTB, relative à la sécurité le long du canal.**

LE CONSEIL,

Prend connaissance de l'interpellation déposée par Madame Vandembemt, dont le texte suit :

Je me promène souvent le long du canal avec mon fils. Je connais bien l'endroit... C'était dans la nuit du samedi 29 décembre au dimanche 31 décembre 2018. Un sans-papiers a perdu la vie quand il est tombé dans le canal. Il vivait à Molenbeek.

Mes condoléances aux proches.

Malgré un permis d'urbanisme délivré en octobre 2017, le bord de la cour n'était pas sûr : il y a un grand trou dans la pente (temporaire ?), une autre partie de cette pente en bois semble pourrie et ne peut résister aux chocs. Pendant ce temps, les proches parents viennent d'appliquer un ruban rouge et blanc pour avertir du danger. Nous sommes surpris que les autorités n'aient toujours pas correctement sécurisé cette partie du [quai à l'arrêt du tram 51, Comte de Flandre](#), où passent régulièrement des familles avec enfants. La question est de savoir si la région prend au sérieux la sécurité de ses habitants.

Entre-temps, d'autres personnes ont installé une clôture temporaire.

Et qu'a fait la commune entre-temps? A t'elle prise sa responsabilité ? La commune de Bruxelles a-t-elle été contactée, puisque le lieu est située à Bruxelles ? Et la Région ?

Quand les travaux seront-ils terminés?

Mercredi 16 janvier 2018, un enfant est tombé dans le canal, un autre accident qui démontre le manque de sécurité du canal.

Beaucoup d'entre nous, parents, marchons le long du canal avec nos enfants et posons des questions sur la sécurité.

Joke Vandembemt Conseillère communale PVDA/PTB

Le Conseil prend connaissance.

Departement Algemene diensten en Demografie

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Vandenbempt, Gemeenteraadslid PVDA *PTB, betreffende de veiligheid aan het kanaal.

DE RAAD,

Neemt kennis van de interpellatie ingediend door Mevrouw Vandenbempt, waarvan de tekst volgt :

Ik wandel vaak met mijn zoon langs het kanaal. Ik ken de plaats goed..... Het was tijdens de nacht van zaterdag 29 december op zondag 31 december 2018. Een man zonder papieren verloor zijn leven toen hij in het kanaal viel.Hij woonde in Molenbeek.

Innige deelname aan de dierbaren.

Ondanks een stedenbouwkundige vergunning die in oktober 2017 werd afgegeven, was de rand van de werf niet veilig: er is een groot gat in de (tijdelijke?) helling, een ander deel van deze houten helling lijkt verrot en is niet bestand tegen een schokken. Ondertussen hebben de nabestaanden net een rood-wit lint aangebracht om te waarschuwen voor het gevaar. Het verbaast ons dat de autoriteiten dit deel van het perron bij de tramhalte aan de Graaf van Vlaanderen, waar regelmatig gezinnen met kinderen passeren, nog steeds niet goed hebben beveiligd. Het is de vraag of de regio de veiligheid van haar inwoners serieus neemt.

Ondertussen hebben andere mensen een tijdelijke schutting geplaatst.

En wat heeft de gemeente gedaan ondertussen?

Heeft zij haar verantwoordelijkheden genomen? De gemeente Brussel aangesproken daar de plek in Brussel is. De Regio aangesproken?

Wanneer gaan de werken verricht zijn?

Woensdag 16 januari 2018, gisteren, is een kind in het kanaal gevallen, een ander ongeval dat het gebrek aan veiligheid aan het kanaal aantoont.

Velen van ons ouders lopen met onze kinderen langs het kanaal en stellen vragen over veiligheid.

Joke Vandenbempt Gemeenteraadslid PVDA/ PTB

De Raad neemt kennis.

23.01.2019/A/0020 **Département Services généraux et Démographie**
Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Khannouss,
Conseiller communal CDH-CD&V relative à un article paru dans la presse le 15
janvier 2019.

LE CONSEIL,

Prend connaissance de l'interpellation déposée par Monsieur El Khannouss, dont le texte suit :

Madame la Bourgmestre,

La presse du 15 janvier faisait état d'un réengagement par l'administration communale de

Molenbeek Saint Jean d'un agent licencié pour des faits assez graves, en l'occurrence

la distribution durant ses heures de travail et avec l'uniforme communal, de tracts électoraux durant la dernière campagne électorale, et ce en faveur d'un candidat de la liste PS-SPA.

Ce même agent avait déjà fait parler de lui lorsque des cartes électorales affichant sa photo en tenue de travail avaient été distribuées sur l'ensemble du territoire de la commune, il avait alors justifié cela par une manipulation de la part d'un de vos échevins actuels, vous l'aurez compris il s'agit de Monsieur Van Damme.

Bien que le statut de la fonction publique interdit toute manifestation de convictions politiques durant l'accomplissement de son travail et bien sûr faire usage de son équipement de travail à

des fins électoralistes, nous avons considéré que cet agent n'était pas complice de cet agissement et qu'il s'était bien fait manipuler par le candidat député, Monsieur Van Damme,

nous avons alors décidé de ne pas sanctionner l'agent.

Ce n'est que quelques jours après, que ce Monsieur s'est fait prendre de manière flagrante par

son supérieur hiérarchique distribuant des tracts électoraux du PS-SPA.

L'ancien Collège a pris ses responsabilités et a décidé de procéder au licenciement de cet

agent, en lui épargnant la faute grave justifiée dans ce cas de figure, il s'agit là de détournement de moyens publics à des fins privées (utilisation des heures de travail payées

par la collectivité pour servir un intérêt privé).

Quels sont les constats Madame La Bourgmestre, Monsieur Van Damme ?

1- Pendant 6 ans, l'ancienne majorité a travaillé pour mettre un terme à la politique de clientélisme et de népotisme mais aussi à instaurer des règles de bonne gouvernance.

En à peine quelques semaines après l'installation du nouveau collège, vous êtes parvenue à

remettre en question de la meilleure des manières toutes les règles de bonne gestion semant

même le doute et l'inquiétude au sein du personnel communal.

2- Monsieur Van Damme s'était engagé vis-à-vis de la personne concernée, de le réengager

après les élections en lui promettant de lui faire changer de service, après son réengagement;

ce qui a été fait.

3- Les derniers constats relatifs à la politique du personnel établissent clairement que le

service des déménageurs n'était pas en manque de personnel, contrairement à d'autres services, et pourtant c'est là que vous augmentez les effectifs.

(Je tiens à vous rappeler qu'une des raisons pour laquelle nous avons été mis sous tutel, c'est

le dépassement du cadre du personnel et surtout des personnes engagées hors cadre budgétaire)

4- Que répondez-vous aux milliers de demandeurs d'emploi Molenbeekois n'ayant pas

eu la
chance d'être engagés par la Commune, et qui ont déposé leur CV auprès du service
des
ressources humaines ?

5- Les seuls personnes qui peuvent être engagées sur base de la volonté exclusive de
l'Échevin sont les collaborateurs de cabinets.

Questions :

1. En réengageant l'ouvrier concerné, avez-vous été informé des raisons de son licenciement ?
2. Durant la campagne électorale, vous et plusieurs de vos candidats avez fait de nombreuses promesses d'engagement après le scrutin et plus particulièrement à des personnes qui ont été licencié de l'administration (dont certains pour des motifs graves).
3. Pourriez-vous nous éclairer sur la politique de gestion de ressources humaines que vous comptez mettre en oeuvre pour éviter que ce genre de pratique ne se renouvelle plus ?

En vous remerciant d'avance pour vos réponses,

Ahmed El Khannouss

Chef de groupe cdH/cd&V

Le point est retiré de l'ordre du jour public et est reporté à la séance à huis clos.

Departement Algemene diensten en Demografie

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer El Khannouss, Gemeenteraadslid CDH-CD&V, betreffende een artikel gepubliceerd in de pers op 15 januari 2019.

Het punt wordt van de openbare dagorde gehaald en uitgesteld naar de sessie met besloten deuren.

23.01.2019/A/0021 **Département Services généraux et Démographie**
Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Maouane, Conseillère communale ECOLO-SAMEN, relative à l'action "100% voisins".

LE CONSEIL,

Prend connaissance de la demande d'interpellation déposée par Madame Maouane, dont le texte suit :

Madame La Présidente,

Mesdames et Messieurs les Echevins et Echevins,

Chers collègues du Conseil Communal,

Madame Schepmans

Madame Moureaux,

Le mois de décembre a été émaillé de diverses distributions un peu partout à Molenbeek.

Une belle initiative pour distribuer des « cadeaux utiles » selon la décision du Collège aux quatre coins de la Commune, ponctuée d'une belle promo sur les réseaux sociaux.

J'ai cependant plusieurs questions :

« 100% voisins » a bénéficié d'un soutien logistique de la Commune. Mais quelle forme juridique a « 100% voisins » ? Est-ce une personne physique ? Une asbl ? Loin de moi l'idée d'être soupçonneuse mais « 100% voisins » ressemble à s'y méprendre au slogan de campagne du PS « 100% voisins, 100% fiers, 100% Molenbeekois ». Les 2 demandes adressées au Collège pour soutenir l'action 100% voisins émanaient de membres et/ou candidat.e.s PS aux dernières élections communales. Est-ce donc une action du Collège de Molenbeek ou de la section locale du Parti Socialiste ?

Plusieurs membres du Collège et mandataires PS ont participé à ces distributions. Y participaient-ils en tant que représentant du PS ou du Conseil communal ?

Par ailleurs, Monsieur Jamel Azaoum a également participé à la distribution de bonbons. Je m'étonne fort que Monsieur Azaoum, en tant qu'Echevin des sports prenne part à la promotion du sucre et de bonbons auprès de jeunes enfants.

À quel titre la gratuité du matériel a-t-elle été accordée ? Respecte-t-on le règlement ?

Je vous remercie de vos réponses

Le Conseil prend connaissance.

Departement Algemene diensten en Demografie
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Maouane,
Gemeenteraadslid ECOLO-SAMEN, betreffende de actie "100% burens".

De Raad neemt kennis.

Levée de la séance à 00:10
Opheffing van de zitting om 00:10

Le Secrétaire Communal,
De Gemeentesecretaris,

La Présidente du Conseil,
De Voorzitster van de Raad,

Jacques De Winne

Catherine Moureaux